

## CONVOCATIONS

---

### ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

#### CHARGEURS

Société Anonyme à Conseil d'Administration  
au capital de 4 004 020,80 euros  
Siège social : 7 rue Kepler, 75116 Paris  
390 474 898 R.C.S. Paris

#### **Avis de convocation rectificatif à l'avis de réunion n° 2300612 paru dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (« BALO ») n°35 du 22 mars 2023**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Chargeurs sont informés qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le 26 avril 2023 à **10h30**, à l'Apostrophe, 83 avenue Marceau, 75016 Paris.

L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que l'ordre du jour publié dans l'avis de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire paru au BALO n°35 du 22 mars 2023 est modifié à la suite (i) de l'ajout par le Conseil d'Administration du nom des commissaires aux comptes dans les neuvième et dixième résolutions (ii) de la modification subséquente des résolutions concernées, et (iii) de la modification du titre de la cinquième résolution.

En conséquence de ce qui précède, le Conseil d'Administration de la Société a modifié l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui est désormais le suivant :

#### **Ordre du jour**

##### **A titre ordinaire :**

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
3. Affectation du résultat de l'exercice 2022, fixation du dividende ;
4. Option pour le paiement du solde du dividende de l'exercice 2022 en actions ;
5. Option pour le paiement d'acomptes sur dividende au titre de l'exercice 2023 en actions ;
6. Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce ;
7. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Nicolas Urbain ;
8. Nomination de Madame Alexandre Rocca en qualité d'Administratrice Indépendante ;

9. Nomination de Ernst & Young Audit SAS en qualité de commissaire aux comptes titulaire ;
10. Nomination de Grant Thornton SAS en qualité de commissaire aux comptes titulaire ;
11. Approbation de la politique de rémunération du Président-Directeur Général de la Société ;
12. Approbation de la politique de rémunération des Administrateurs de la Société ;
13. Approbation des informations visées à l'article L.22-10-9, I du Code de commerce ;
14. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2022 au Président-Directeur Général en raison de son mandat ;
15. Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société ;
16. Pouvoirs en vue des formalités.

**Rectificatif à l'avis de réunion n° 2300612 paru dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (« BALO ») n°35 du 22 mars 2023 :**

Les projets de résolutions numérotés 9 et 10 ont été complétés dans l'ordre du jour et dans les projets de résolutions par le Conseil d'Administration et sont reproduits ci-dessous.

Les projets de résolutions restants, à savoir 1 à 8 et 11 à 16, qui seront soumis au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société ont été publiés dans l'avis de réunion et demeurent inchangés

**Nouveaux projets de résolutions présentés par le Conseil d'Administration :**

**Neuvième résolution**

*(Nomination d'Ernst & Young Audit SAS en qualité de commissaire aux comptes titulaire)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, prenant acte que le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de PricewaterhouseCoopers Audit SA vient à expiration ce jour, décide de ne pas renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers Audit SA et de nommer en remplacement, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2029 en vue de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028 :

Ernst & Young Audit SAS  
Siège social : 1-2 place des Saisons, 92400 Courbevoie  
N° 344 366 315 R.C.S. Nanterre,

La société Ernst & Young Audit SAS a fait savoir à la Société qu'elle acceptait cette nomination sous réserve du vote de l'Assemblée Générale, rien de par la loi ne s'y opposant.

**Dixième résolution**

*(Nomination de Grant Thornton SAS en qualité de commissaire aux comptes titulaire)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, prenant acte que le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de Crowe HAF SAS vient à expiration ce jour, décide de ne pas renouveler le mandat de Crowe HAF SAS et de nommer en remplacement, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2029 en vue de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028 :

Grant Thornton SAS  
Siège social : 29 rue du Pont, 92200 Neuilly-sur-Seine  
N° 632 013 843 R.C.S. Nanterre.

La société Grant Thornton SAS a fait savoir à la Société qu'elle acceptait cette nomination sous réserve du vote de l'Assemblée Générale, rien de par la loi ne s'y opposant.

**Par ailleurs, le titre de la cinquième résolution 5 a également été modifié par le Conseil d'Administration, sans qu'aucun changement ne soit apporté au corps de la résolution :**

### **Cinquième résolution**

*(Option pour le paiement d'acomptes sur dividende au titre de l'exercice 2023 en actions)*

## **PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE GENERALE**

### **A) Participation à l'Assemblée Générale**

Conformément à l'article R. 22-10-28 du Code de commerce, pour pouvoir voter, les actionnaires doivent justifier de la propriété de leurs actions au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale, à zéro heure, heure de Paris, soit **le lundi 24 avril 2023, zéro heure**, heure de Paris :

- Pour l'actionnaire au nominatif : par l'inscription de ses actions sur les registres de la Société (tenus par la Société ou par son mandataire).

- Pour l'actionnaire au porteur : par l'enregistrement comptable de ses actions sur son compte de titres au porteur tenu par l'intermédiaire habilité. Cet enregistrement doit être constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité et annexée au formulaire unique de vote.

### **B) Mode de participation à l'Assemblée Générale**

#### **1/ Présence physique des actionnaires**

Les actionnaires désirant assister physiquement à l'Assemblée Générale pourront demander une carte d'admission de la façon suivante :

- pour l'actionnaire nominatif : se présenter le jour de l'Assemblée directement au guichet, spécialement prévu à cet effet, muni d'une pièce d'identité ou demander une carte d'admission à Uptevia Securities Services – CTO Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin - 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

- pour l'actionnaire au porteur : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres, qu'une carte d'admission lui soit adressée.

#### **2/ Vote par correspondance et pouvoir au Président**

Les actionnaires souhaitant voter par correspondance ou donner pouvoir au Président de l'Assemblée, pourront :

- pour l'actionnaire au nominatif : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration au Président, qui lui sera adressé avec la convocation, à l'adresse suivante : Uptevia Securities Services – CTO Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin - 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

- pour l'actionnaire au porteur : demander ce formulaire auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres, à compter de la date de convocation de l'Assemblée. Le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration au Président devra être accompagné d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier et renvoyé à l'adresse suivante : Uptevia Securities Services - CTO Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin - 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par le service Assemblées Générales de Uptevia Securities Services, au plus tard le quatrième jour calendaire avant la date de l'assemblée, soit **au plus tard le samedi 22 avril 2023**.

Les actionnaires pourront se procurer, dans les délais légaux, les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de Commerce par demande adressée à Uptevia Securities Services – CTO Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin - 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

### **3/ Pouvoir à une personne dénommée**

Les actionnaires peuvent donner mandat à l'une des personnes mentionnées à l'article L.22-10-39 du Code de commerce au moyen du formulaire joint à la convocation. Conformément à l'article 6 du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020, les mandataires pourront adresser leurs instructions pour l'exercice des mandats dont ils disposent par courriel envoyé à l'adresse Paris\_France\_CTS\_mandats@uptevia.pro.fr, sous la forme du formulaire de vote par procuration joint à la convocation, signé, numérisé et joint au courrier électronique, au plus tard le quatrième jour calendaire précédant la date de l'Assemblée, soit **au plus tard le samedi 22 avril 2023 à minuit**.

Le formulaire doit porter les nom, prénom et adresse du mandataire, la mention « En qualité de mandataire », et doit être daté et signé. Les sens de vote sont renseignés dans le cadre « Je vote par correspondance » du formulaire. Il joint une copie de sa carte d'identité et le cas échéant un pouvoir de représentation de la personne morale qu'il représente. En complément, pour ses propres droits de votes, le mandataire adresse son instruction de vote selon les procédures habituelles.

L'actionnaire peut révoquer son mandataire, étant précisé que la révocation devra être faite par écrit dans les mêmes formes que la nomination et communiquée à la Société.

Conformément aux dispositions de l'article R.22-10-24 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique à l'adresse Paris\_France\_CTS\_mandats@uptevia.pro.fr au plus tard la veille de l'Assemblée à 15 heures, soit **le mardi 25 avril 2023 à 15 heures**.

### **C) Questions écrites**

Conformément aux articles L. 225-108 alinéa 3 et R. 225-84 du Code de commerce, chaque actionnaire a la faculté de poser des questions écrites à compter de la publication de l'avis de convocation de l'Assemblée Générale et au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale, soit **le jeudi 20 avril 2023**.

Les questions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à Chargeurs, Monsieur le Président-Directeur Général, Secrétariat du Conseil d'Administration, 7 rue Kepler, 75116 Paris. Pour être prise en compte, ces questions doivent impérativement être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte. La réponse à une question écrite est réputée

avoir été donnée dès lors qu'elle figure sur le site internet de la Société dans une rubrique consacrée aux questions-réponses.

#### **D) Droit de communication des actionnaires**

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur tous les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre des Assemblées générales pourront être adressés par voie électronique sur demande faite à la Société à l'adresse suivante : [comfin@chargeurs.com](mailto:comfin@chargeurs.com).

Tous les documents et informations prévues à l'article R. 22-10-23 du Code de commerce sont mis à la disposition des actionnaires sur le site Internet de la Société [www.chargeurs.com](http://www.chargeurs.com).

Le Conseil d'Administration.